



En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAPLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Sella-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/131 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/131 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT ASSAINISSEMENT – MISE À DISPOSITION  
PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer trois postes d'« Agent Assainissement – Mise à disposition »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup> et à temps non complet 17.50/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression de trois postes d'« Agent Assainissement – Mise à disposition », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) et à temps non complet (17.50/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



*Le secrétaire de séance,*

**Philippe GUIARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CULLÉ  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUÉLAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVÉNAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/132 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/132 : RESSOURCES HUMAINES**  
**AGENT SPANC - PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent SPANC »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent SPANC »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent SPANC », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent SPANC », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Techniciens Territoriaux, des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB202404132-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/04/2024  
Publication : 22/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### OBJET 2024-04/133 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/133 : RESSOURCES HUMAINES**  
**ANIMATEUR-TRICE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - SERVICE SANTÉ**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Animateur-trice du contrat local de santé »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, des Rédacteurs Territoriaux et des Animateurs Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Animateur-trice du contrat local de santé »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, des Rédacteurs Territoriaux et des Animateurs Territoriaux

**Le Conseil communautaire , après en avoir délibéré,**  
**À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Animateur-trice du contrat local de santé », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, des Rédacteurs Territoriaux et des Animateurs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Animateur-trice du contrat local de santé », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, des Rédacteurs Territoriaux et des Animateurs Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
*Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,*  
*Le Président,*  
**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*  
**Philippe GUIARD**



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB202404133-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet 22/04/2024  
Publication 22/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIARLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selve-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### OBJET 2024-04/134 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/134 : RESSOURCES HUMAINES  
DIRECTEUR-TRICE DU PÔLE SPORT-TOURISME  
PÔLE SPORT-TOURISME**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Directeur-trice du Pôle Sport -Tourisme »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Conseillers des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Directeur-trice du Pôle Sport -Tourisme »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Sport -Tourisme », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Attachés territoriaux et des Conseillers des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Directeur-trice du Pôle Sport -Tourisme », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMÉS  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catharine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECDOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### OBJET 2024-04/135 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/135 : RESSOURCES HUMAINES  
RESPONSABLE DU CENTRE AQUATIQUE  
PÔLE SPORT-TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable du centre aquatique intercommunal »
  - À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
  - À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
  - Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Conseillers des activités physiques et sportives
- De créer un poste de « Responsable du centre aquatique »
  - À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
  - À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
  - Sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Conseillers des activités physiques et sportives

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable du centre aquatique intercommunal », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Conseillers des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable du centre aquatique », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Attachés Territoriaux et des Conseillers des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/04/2024  
Publication - 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DÉVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### OBJET 2024-04/136 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/136 : RESSOURCES HUMAINES  
MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR RÉFÉRENT SPORTIF  
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Maître-nageur-sauveteur référent sportif »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Maître-nageur-sauveteur référent sportif »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Maître-nageur-sauveteur référent sportif », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Maître-nageur-sauveteur référent sportif », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024  
Publication : 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUARD*





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMÉRIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPIGIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARIU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUE Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeveille), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/137 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/137 : RESSOURCES HUMAINES  
MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR  
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Maître-nageur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Maître-nageur sauveteur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

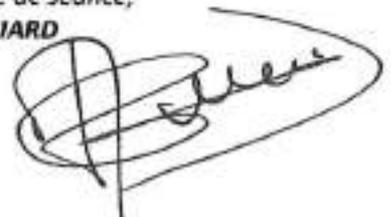
- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Maître-nageur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Maître-nageur sauveteur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024

Pour extrait conforme  
Le Président,  
**Christophe LANGOUET**



Le secrétaire de séance,  
**Philippe GUIARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
063-200048561-20240415-DELIB202404137-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 19/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMÉS  
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edith, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHÉ Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVERAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUJAU Philippe (Renzé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUJAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/138 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/138 : RESSOURCES HUMAINES  
MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR  
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Maître-nageur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h/m</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Maître-nageur sauveteur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>h/m</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Maître-nageur », à temps complet (35/35<sup>h/m</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Maître-nageur sauveteur », à temps complet (35/35<sup>h/m</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVERAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2024-04/139 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/139 : RESSOURCES HUMAINES  
MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR  
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Maître-nageur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Maître-nageur sauveteur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Maître-nageur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Maître-nageur sauveteur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accuse de réception - Ministère de l'intérieur  
053.200048551-20240415-DELIB202404139-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/04/2024  
Publication : 22/04/2024  
Donnée l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIN

COURBEVILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVERAL Séverine (La Sello-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/140 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/140 : RESSOURCES HUMAINES  
MAÎTRE-NAHEUR SAUVETEUR  
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

**Monsieur GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Maître-nageur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Maître-nageur sauveteur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

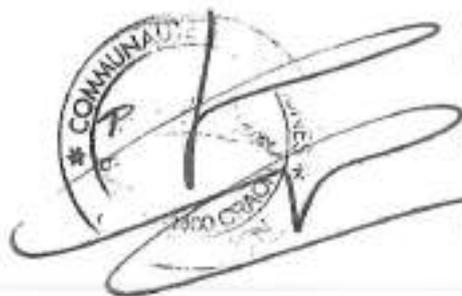
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Maître-nageur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Maître-nageur sauveteur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB202404140-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/04/2024  
Publication : 22/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

### Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

#### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAIZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAIZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABDUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), Derval Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

#### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **OBJET 2024-04/141 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/141 : RESSOURCES HUMAINES  
MAÎTRE-NAGEUR SAUVETEUR  
PÔLE SPORT/TOURISME – SERVICE CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Maître-nageur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives
  
- De créer un poste de « Maître-nageur sauveteur »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Maître-nageur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Maître-nageur sauveteur », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur le cadre d'emplois des Éducateurs des activités physiques et sportives, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

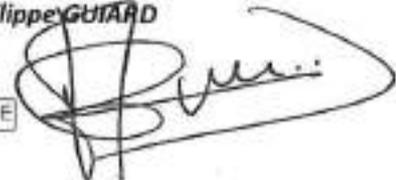
*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUYARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB202404141-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/04/2024  
Publication : 22/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes),

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2024-04/127 : RESSOURCES HUMAINES

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/127 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT ASSAINISSEMENT  
PÔLE ASSAINISSEMENT – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent Assainissement »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent Assainissement »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps complet 35/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 22/04/2024

Publication: 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE  
CRAON  
CULLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUÉFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,  
MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaëtan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHÉ Donne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cullé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Philippe PELLUUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/128 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/128 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT ASSAINISSEMENT  
PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent Assainissement »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux
- De créer un poste d'« Agent Assainissement »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

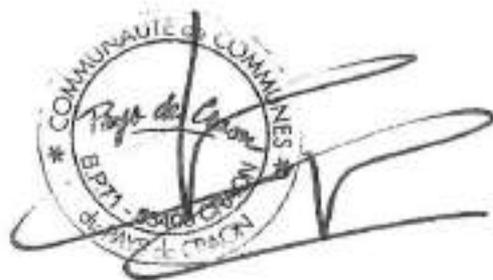
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
053-200048551-20240415-DELIB202404128-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 22/04/2024  
Publication : 22/04/2024  
Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
CUILLE  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROÉ  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROÉ  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROÉ  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
/  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
FRABOUL Yannick, suppléant  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires  
/  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
GOHIER Odile, titulaire  
/  
/  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
/  
JUGÉ Joseph, titulaire  
CHABOT Hervé, suppléant  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  
/  
CLAVREUL Yannick, titulaire  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
/  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUEBRIANT

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2024-04/129 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/129 : RESSOURCES HUMAINES  
AGENT ASSAINISSEMENT  
PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,  
Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent Assainissement »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux
  
- De créer un poste d'« Agent Assainissement »  
• À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024  
• À temps complet 35/35<sup>ème</sup>  
• Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)**

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste d'« Agent Assainissement », à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 22/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





En exercice : 58  
Présents : 45  
Votants : 49

## Séance du 15 avril 2024

Le Quinze Avril Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 9 avril 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

|                        |  |
|------------------------|--|
| ASTILLÉ                | DEROUET Loïc, titulaire  |
| ATHÉE                  | /  |
| BALLOTS                | CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  |
| BOUCHAMPS LES CRAON    | GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  |
| BRAINS SUR LES MARCHES | FRABOUL Yannick, suppléant   |
| CHÉRANCÉ               | VALLÉE Jacky, titulaire  |
| CONGRIER               | TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  |
| COSMES                 | COUÉFFÉ Dominique, titulaire   |
| COSSÉ LE VIVIEN        | LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maunce, titulaires |
| COURBEVILLE            | /  |
| CRAON                  | DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires                        |
| CUILLÉ                 | DESHOMMES Catherine, titulaire   |
| DENAZÉ                 | GOHIER Odile, titulaire  |
| FONTAINE COUVERTE      | /  |
| GASTINES               | /  |
| LA BOISSIÈRE           | TESSIER Jean-Pierre, titulaire   |
| LA CHAPELLE CRAONNAISE | LECOT Gérard, titulaire  |
| LA ROË                 | CHADELAUD Gaëtan, titulaire  |
| LA ROUAUDIÈRE          | /  |
| LA SELLE CRAONNAISE    | JUGÉ Joseph, titulaire   |
| LAUBRIÈRES             | CHABOT Hervé, suppléant  |
| LIVRÉ LA TOUCHE        | CHANCEREL Philippe, titulaire  |
| MÉE                    | BAHIER Alain, titulaire  |
| MÉRAL                  | CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  |
| NIAFLES                | GENDRY Daniel, titulaire   |
| POMMERIEUX             | RESTIF Vincent, titulaire  |
| QUELAINES ST GAULT     | LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires                            |
| RENAZÉ                 | GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires  |
| SENONNES               | /  |
| SIMPLÉ                 | CLAVREUL Yannick, titulaire  |
| ST AIGNAN S/ROË        | PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires   |
| ST ERBLON              | GAUCHER Olivier, titulaire   |
| ST MARTIN DU LIMET     | /  |
| ST MICHEL DE LA ROË    | GILLES Pierrick, titulaire   |
| ST POIX                | BEUCHER Clément, titulaire   |
| ST QUENTIN LES ANGES   | GUINEHEUX Dominique, titulaire   |
| ST SATURNIN DU LIMET   | BEDOUET Gérard, titulaire  |

Étaient excusés : MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), LANVIERGE Quentin (Craon), PREVOSTO Dominique (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BRÉHIN Colette (Laubrières), PELLUAU Philippe (Renazé), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet), BARBÉ Béatrice (Senonnes).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), BERSON Christian (Gastines)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT  
Dominique PREVOSTO a donné pouvoir à Philippe GUIARD

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2024-04/130 : RESSOURCES HUMAINES**

*Séance du : 15 avril 2024*

**OBJET 2024-04/130 : RESSOURCES HUMAINES**  
**AGENT DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**  
**PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT – SERVICE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Monsieur **GUINEHEUX Dominique**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 9 avril 2024,

Monsieur **GUINEHEUX** expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste d'« Agent de distribution d'eau potable »
- À compter du 1<sup>er</sup> mai 2024
- À temps non complet 7/35<sup>ème</sup>
- Sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (49 votants dont 4 pouvoirs)

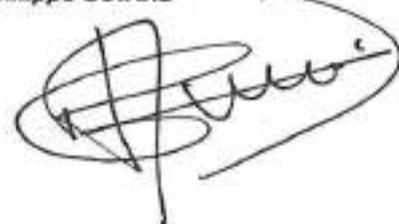
- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste d'« Agent de distribution d'eau potable », à temps non complet (7/35<sup>ème</sup>), sur les cadres d'emplois des Agents de Maîtrise et des Adjoints Techniques Territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 17 avril 2024*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGUET*



*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240415-DELIB202404130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

